

## **AUTRES SUJETS ÉTUDIÉS PAR LES COMITÉS**

*La Résolution 40 de la Conférence des Services généraux de 1990 dit : « Que les articles discutés sans que ne soit adoptée une recommandation ou une résolution, de même que les recommandations de comités qui ne sont pas adoptées soient inclus dans une section distincte du Rapport final. » Tous ces articles, par ordre de comité, sont les suivants :*

### **Comité de l'Ordre du jour de la Conférence**

- Le comité a étudié le Formulaire d'évaluation de la Conférence des Services généraux et a apporté les suggestions suivantes :
  - Conserver le code de couleur quotidien du Formulaire d'évaluation
  - Ajouter la date à chaque page
  - Thèmes des exposés et Titres des rapports en caractère gras

### **Comité des Archives de la Conférence**

- Le comité a étudié le Manuel des Archives et il a accepté les révisions, y compris un changement mineur à la Politique de photocopie et au nouveau texte à la section : « Quoi collectionner ? », afin de fournir des informations plus détaillées sur le développement des procédures de collecte pour utilisation locale.
- Le comité a demandé que la section « Le rôle du Comité des Archives » dans le Manuel des Archives soit révisé pour y inclure :
  - Suggestions d'activités de comité, pour susciter l'intérêt du rôle et des avantages du comité des archives et pour le comprendre au niveau local, par exemple, des ateliers sur les archives, des présentoirs itinérants, des exposés et de la recherche de matériel historique de membres des AA de longue date.
  - Des informations pour les comités des archives sur la façon d'implanter, d'établir et de supporter des archives locales.
- Le comité a accepté le rapport du Comité du conseil pour les Archives, sur la faisabilité de développer une Visite autoguidée des Archives du BSG. Le rapport comprend des informations de l'archiviste sur le nouveau Présentoir d'Archives numériques, qui sera lancé sur le portail des Archives du site Web des AA du BSG.

### **Comité de la Collaboration avec les milieux professionnels de la Conférence**

- Le comité a étudié avec appréciation la Pochette et le Manuel de la CMP et il a apporté les suggestions suivantes :

- Que le Comité du conseil pour la Collaboration avec les Milieux professionnels/Centres de Traitement/Besoins spéciaux-Accessibilité recueille des partages du Mouvement sur le besoin de préparer un format échantillon pour un contact CMP de personne à personne avec des professionnels, pour inclusion dans le Manuel de la CMP.
  - Que le premier point à la page 14 du Manuel de la CMP soit révisé pour y lire : « Considérer de montrer des vidéos telles la vidéo CMP 'Collaboration des AA avec les milieux professionnels', 'Les alcooliques anonymes : un espoir', 'Vidéo des AA pour les jeunes' à ce moment-ci, ou d'autres vidéos appropriées pour l'auditoire ».
  - Que le Comité du conseil pour la Collaboration avec les Milieux professionnels/Centres de Traitement/Besoins spéciaux-Accessibilité explore la possibilité d'inclure dans la Pochette de la CMP et dans le Manuel, un document de service de partages d'expérience des administrateurs classe A, en insistant sur la valeur de l'utilisation constante du A.A. Grapevine, de La Viña et de La Vigne.
  - Que le Comité du conseil pour la Collaboration avec les Milieux professionnels/Centres de Traitement/Besoins spéciaux-Accessibilité explore la possibilité d'inclure dans la Pochette de la CMP et dans le Manuel, une lettre type pour renforcer la valeur pour les professionnels du A.A. Grapevine, de La Viña et de La Vigne, ainsi que des informations sur la façon dont le récipiendaire peut s'abonner au A.A. Grapevine, à La Viña et à La Vigne.
- Le comité a demandé que le secrétaire du comité et le Comité du conseil pour la Collaboration avec les Milieux professionnels/Centres de Traitement/Besoins spéciaux-Accessibilité considère la création d'un processus qui permettrait aux professionnels qui assistent aux salons CMP de demander un contact avec les comités locaux CMP.
  - Le comité a demandé que le secrétaire du comité et le Comité du conseil pour la Collaboration avec les Milieux professionnels/Centres de Traitement/Besoins spéciaux-Accessibilité considèrent l'ajout à la carte postale « Informations sur les AA » d'une question pour permettre aux professionnels de demander un contact avec les comités locaux CMP.
  - Le comité a demandé que le secrétaire du comité et le Comité du conseil pour la Collaboration avec les Milieux professionnels/Centres de Traitement/Besoins spéciaux-Accessibilité discutent du développement d'une méthode par laquelle les brochures de CMP appropriées et autres documents puissent être réunis dans un média numérique à coût raisonnable, tel un CD et un DVD, pour être distribués aux professionnels.

## **Comité Correctionnel de la Conférence**

- La comité a étudié avec gratitude le rapport d'étape du Comité du conseil pour le Correctionnel sur la révision de la brochure « Ça vaut mieux que de poireauter en prison ». Le comité a exprimé ses sincères remerciements pour le travail déjà accompli sur cette révision, et il a incite le comité du conseil à considérer les critères suivants au moment de la mise à jour des photos, conformément à la Résolution de 2009 :
  - photos qui reflètent le principe de l'attrait.
  - photos qui évoquent les divers groupes d'âge, l'ethnie, le sexe, la culture et les croyances si chers à notre Mouvement.
  - Aspects visuels autres que des photos (ex. : graphiques, illustrations et autres)
- La comité a étudié avec gratitude le rapport d'étape du Comité du conseil pour le Correctionnel concernant les ententes de parrainage et les documents ayant force légale, et il a demandé que le membre du personnel continue de recueillir des partages sur les solutions que les membres des AA peuvent utiliser dans leur localité pour résoudre les différences perçues entre les règles/règlements de l'établissement et ce que sont et ne sont pas les AA.
- Le comité a étudié les changements au Manuel du Correctionnel et aux Lignes de conduite pour le Correctionnel soumis par le Comité du conseil pour le Correctionnel, et il a demandé que les changements applicables reflètent les textes mis à jour dans les publications approuvées par la Conférence.
- Le comité a discuté des différences dans les contenus du Manuel du Correctionnel en français et il a suggéré que le Comité du conseil pour le Correctionnel entreprenne un inventaire du contenu du Manuel du Correctionnel dans les trois langues, et prenne les mesures appropriées pour assurer l'uniformité du contenu de ces publications.

Le comité a aussi suggéré que les sections « manquantes » soit traduites dès que possibles et qu'elles soient placées comme addendum jusqu'à ce que l'inventaire actuel soit épuisé.

- Le comité a discuté en profondeur de l'importance d'avoir en français ou en espagnol la Composition, la Portée et la Procédure d'un comité particulier de la Conférence pour tout membre d'un comité de la Conférence dont la langue maternelle n'est pas l'anglais.

## **Comité des Finances de la Conférence**

- Le comité a étudié et discuté des observations du Mouvement concernant la Résolution de la Conférence 2009, à l'effet que le Comité du conseil pour les Finances recueille les observations du Mouvement sur ce qui suit : (1) Si nous continuons d'utiliser les profits des publications pour financer les services, devrait-il y avoir une limite ? (2) S'il y a une limite, comment faire pour continuer à payer pour les services s'il y a une baisse des contributions ? Le comité a reconnu que la

majorité de ceux qui ont partagé dans le Mouvement n'étaient pas en faveur d'une limite. Le comité ne recommande pas qu'une limite spécifique soit déterminée pour l'utilisation des profits des publications pour financer les services. À partir de toutes les opinions reçues, le comité en a déduit que le Mouvement accepte la politique du Conseil sur l'autofinancement, qui a été reconduite à la Conférence 2009 :

### **Autonomie financière des Services mondiaux des Alcooliques anonymes**

**Le principe spirituel de l'autonomie financière des AA nous permet de réaliser notre but premier de transmettre le message à l'alcoolique qui souffre encore dans un esprit commun de responsabilité pour notre travail qui sauve des vies et sans interférence ou dépendance financière de l'extérieur. Depuis la création de notre Mouvement, les dépenses du Bureau des Services généraux – et les services mondiaux qu'il offre – sont plus élevées que les fonds provenant des contributions des groupes et des membres des AA. En conséquence la prestation de ces services nécessaires a obligatoirement été supportée en partie par les revenus de la vente des publications des AA. La politique du Conseil des Services généraux veut donc que les revenus des ventes des publications devraient se limiter aux sommes requises pour permettre la poursuite de la prestation de services vitaux et le maintien d'une réserve prudente. Nous espérons qu'un jour, les groupes et les membres des AA pourront, par leurs contributions, financer totalement les services offerts par le Bureau des Services généraux. Si cela devait arriver, les revenus et les ventes des publications ne seront requis que pour couvrir les coûts réels de la production des publications et pour le maintien d'une réserve prudente.**

- Le comité croit que de meilleures communications à l'ensemble du mouvement sont essentielles pour atteindre ce but et le comité a fait des recommandations en ce sens.
- Le comité a discuté de moyens additionnels de communiquer avec le Mouvement concernant l'autofinancement, et il a envoyé la liste suivante d'articles au Comité des Finances de la Conférence 2011 pour plus ample discussion.
  1. Plan anniversaire
  2. Brochure sur la Septième Tradition
  3. Articles dans le Box 459 ou le Grapevine
  4. Manuel des Finances /Trousse d'outils
  5. Rapport du coût des services aux membres
  6. Discussion sur les effets de l'inflation
  7. Ajout d'informations additionnelles sur le site Web

## Comité du Grapevine de la Conférence

- Le comité a étudié et reçu avec appréciation le rapport du conseil sur l'historique des Résolutions se rapportant aux relations entre le Conseil du A.A. Grapevine, le bureau du A.A. Grapevine et le Comité du A.A. Grapevine de la Conférence, et il encourage la poursuite de ce partenariat et des appels conférence trimestriels du Comité avec le Conseil et le bureau, et aussi toutes les recommandations du Conseil contenues dans le Rapport, surtout la recommandation du Conseil d'avoir un rapport annuel du Comité de la Conférence sur le A.A. Grapevine.
- Le comité a étudié le contenu du Manuel du A.A. Grapevine et il a suggéré que des mises à jour électroniques soient apportées au matériel passé date, tout en préservant une version numérique du document historique, et que ces mises à jour soient soumises au Comité du A.A. Grapevine de la Conférence 2012.
- Le comité a eu une longue discussion, et il a accepté d'envoyer au Conseil corporatif du A.A. Grapevine la suggestion que le A.A. Grapevine produise ce qui suit en 2011 ou plus tard :
  - Étape par Étape (titre de travail) : Une collection d'histoires du A.A. Grapevine sur les Étapes.
  - Le livre du parrainage (titre de travail) : Une collection d'histoires sur le parrainage.
  - Vivre sans alcool malgré l'adversité (titre de travail) : une collection sur la façon de se comporter faces aux difficultés dans l'abstinence.

## Comité des Congrès internationaux/Forums territoriaux de la Conférence

- Le comité a reçu des rapports sur le prochain Congrès international :
  - Plus de 37 000 personnes se sont déjà inscrites pour le Congrès. Environ la moitié d'entre elles ont acheté l'édition souvenir du livre *Le mouvement des AA devient adulte* et le numéro spécial du magazine Grapevine.
  - Tout est prêt pour la diffusion en protégeant l'anonymat de la Cérémonie des drapeaux du vendredi soir. Les invitations ont déjà été envoyées à plusieurs des porte-drapeaux qui ont été choisis au hasard parmi les membres des AA inscrits de chaque pays.
  - Pour la deuxième fois, il était possible de s'inscrire au Congrès international en ligne. Même si les communications par écrit se poursuivent pour s'assurer que tous ont accès aux informations pour le Congrès international, un gros pourcentage de nos participants se sont inscrits et on réserver leur hébergement en ligne.
  - Des avis sont inclus dans la documentation du Congrès et le format des réunions pour insister auprès des participants sur les Traditions de l'anonymat des AA

- Des démarches sont prises pour s'assurer que les congressistes sont prêts à vivre l'expérience du Congrès, et qu'ils comprennent les défis liés à la température et aux déplacements dans de très grands édifices.
- Le comité a étudié le rapport du Comité du conseil sur la procédure pour le choix du site des Congrès internationaux, et il a exprimé sa gratitude pour la bonne volonté du comité du conseil de poursuivre son étude en vue d'améliorer la procédure.
- Le comité a discuté de moyens de susciter l'intérêt envers les Forums et d'attirer des participants nouveaux, et il a suggéré ce qui suit :
  - Créez des feuilles volantes dans la localité pour transmettre le message des prochains Forums dans le territoire.
  - Ayez recours aux communications électroniques entre les régions et les membres.
  - Partagez sur l'orientation des Forums avec ceux qui participent pour la première fois.
  - Encourager les membres à amener d'autres membres aux Forums, par exemple des filleuls.
  - Coordonnez des « voyages de plaisir en auto » pour se rendre aux Forums – « Remplissez la voiture, amenez-les tous ! »
  - Partagez l'expérience d'un Forum avec els autres et faites-le avec enthousiasme.
  - L'attrait, l'attrait, l'attrait !

### **Comité des publications de la Conférence**

- Le comité a considéré une demande de définir la responsabilité rédactionnelle du Service des publications du BSG et il n'a pas pris de décision. Le comité a manifesté son appréciation pour la demande, en soulignant l'intérêt pour les publications approuvées par la Conférence et le processus de la Conférence, et il a convenu que les pratiques courantes suivies par le Service des Publications du BSG sont appropriées.
- Le comité a considéré une demande que la vidéo « Votre Bureau des Services généraux, le Grapevine et la Structure des Services généraux » soit révisée et mise à jour, et il n'a pas pris de décision. Le comité a souligné que peu de personnes avaient exprimé un besoin d'une nouvelle vidéo, et que l'information contenue dans la vidéo était encore pertinente et utile pour décrire la structure de service des AA.
- Le comité a considéré une demande de préparer un livre sur l'histoire des « premières femmes chez les AA » et il n'a pas pris de décision. Le comité a manifesté son appréciation pour la demande, mais il a considéré que peu de personnes avaient manifesté un besoin d'un livre approuvé par la Conférence sur l'histoire des premières femmes chez les AA.

## **Comité des Politiques et Admissions de la Conférence**

Aucun autre sujet étudié

## **Comité de l'Information publique de la Conférence**

- Le comité a accepté de faire parvenir au Comité de l'Ordre du jour de la Conférence 2011 une demande de tenir une Conférence ultérieure avec le thème de « L'anonymat à l'ère numérique ».

### Rapport annuel du Site Web 2009

- Le comité a étudié le Rapport annuel 2009 du Comité du conseil pour l'Information publique concernant le site Web des AA du BSG ; il a souligné que le site Web semblait très bien géré et il a apprécié que les nombreuses étapes autrefois nécessaires pour qu'un article soit affiché sur le site Web ont été simplifiées,

### Messages d'intérêt public

- Le comité a suggéré qu'une attention particulière soit apportée pour une distribution plus efficace des messages d'intérêt public espagnols et francophones aux stations espagnoles et françaises, y compris considérer pouvoir affecter un numéro d'autorisation de diffusion aux plus vieux messages d'intérêt public au Canada.
- Le comité a revu tous les messages actuels d'intérêt public pour les AA et il s'est dit d'accord avec le rapport du Comité du conseil pour l'Information publique qui les a tous trouvés pertinents et utiles.
- Le comité a évalué le besoin d'un nouveau message d'intérêt public des AA pour la télévision et il s'est dit d'accord avec le rapport du Comité du conseil pour l'Information publique pour dire qu'aucun n'était nécessaire pour le moment. Toutefois, le comité a reconnu le besoin qu'un message d'intérêt public fasse l'objet d'un suivi et d'une distribution annuelles.
- Le comité a demandé que le Comité du conseil pour l'Information publique considère la préparation d'un plan de redistribution et de suivi d'un message d'intérêt public pour la télévision plus ancien pendant les années où il n'y aura pas de distribution de nouveau message d'intérêt public.

### Publications

- Le comité a suggéré que le Comité du conseil pour l'Information publique remplace la section « Ce que les AA ne font pas » dans le document de service « Renseignements sur les Alcooliques anonymes » par la section révisée « Ce que les AA ne font pas » dans le feuillet « Aperçu sur les AA ».

### Anonymat

- Le comité a demandé que le Comité du conseil pour l'Information publique prépare une ébauche de texte sur le thème de l'anonymat à l'ère numérique pour la brochure approuvée par la Conférence « Le sens de l'anonymat », pour étude par le Comité de l'Information publique de la Conférence 2011.

- Le comité a demandé que le Comité du conseil pour l'Information publique prépare une réponse à la question : « Que devrais-je dire à mes proches concernant la protection de l'anonymat des membres des AA qu'ils rencontrent ? » pour l'inclure dans la brochure approuvée par la Conférence « Le sens de l'anonymat », comme une deuxième question et réponse à la section : « Questions et réponses au sujet de l'anonymat/Sur le plan personnel » à la page 7. Le projet de texte sera soumis au Comité de l'Information publique de la Conférence 2011.
- Le comité a suggéré que les délégués aient recours à divers moyens, tels des ateliers, bulletins, tables rondes, rapports de délégués, sites Web régionaux, et autres, pour inciter les membres des AA à discuter sur la façon de maintenir l'anonymat dans les médias en ligne, tels les sites de réseaux sociaux
- Le comité a discuté de des "Lignes de conduite des AA sur l'Internet" et il a suggéré que le document soit affiché plus en vue sur le site Web des AA du BSG.

#### Projet de vidéos AA pour les jeunes

- Le comité a exprimé sa gratitude pour le grand nombre d'heures que les membres du Comité du conseil pour l'Information publique ont passé à analyser le Projet de vidéos des AA pour les jeunes, et ils ont accepté les suggestions suivantes du conseil :
  - Les vidéos du Projet de vidéos des AA pour les jeunes, y compris ceux qui sont déjà approuvés par la Conférence, seront utilisées et distribuées à la discrétion du Comité du conseil pour l'Information publique.
  - Le comité du conseil pour l'Information publique peut regrouper des articles similaires, diffuser en continu des dossiers uniques ou multiples sur le site Web des AA du BSG, créer des compilations de DVD et produire des vidéos en boucle pour les utiliser lors d'événements de la CMP.
  - Toutes les soumissions de vidéos qui ne sont pas utilisées dans leur totalité, moyennant permission, seront conservées dans les dossiers du BSG et pourront être éditées pour inclusion dans de futurs projets de vidéo pour les jeunes.
- C'est avec enthousiasme que le comité a encouragé la poursuite du Projet de vidéos des AA pour les jeunes. Ils ont suggéré que le formulaire de soumission du Projet de vidéos des AA pour les jeunes soit publié périodiquement dans le A.A. *Grapevine*, *La Viña*, et *La Vigne*.

#### Pochette d'Information publique

Le comité a analysé le contenu de la Pochette et du Manuel de l'Information publique et il a suggéré qu'un numéro du A.A. *Grapevine*, *La Viña*, ou *La Vigne* soit ajouté au contenu de la pochette.

#### **Comité de la Conférence sur les Actes et Statuts**

- Le comité a étudié un rapport du Service des Publications donnant la procédure du Bureau des Services généraux pour la préparation opportune et exacte et la publication du *Manuel du Service chez les AA, Édition 2010-2011*, et il a suggéré que deux changements soient apportés.

- Conformément à la Résolution de 2009, que le Conseil du A.A. Grapevine révise chaque année *Le Manuel du Service chez les AA* et soumette les mises à jour nécessaires au Comité des Actes et Statuts de la Conférence, le comité a analysé les mises à jour du Conseil du A.A. Grapevine pour *Le Manuel du Service chez les AA* et il a suggéré quelques révisions.
- Conformément à la Résolution de 2009, que le Conseil de A.A.W.S. révise chaque année *Le Manuel du Service chez les AA* et soumette les mises à jour nécessaires au Comité des Actes et Statuts de la Conférence, le comité a analysé les mises à jour du Conseil de A.A.W.S. pour *Le Manuel du Service chez les AA* et il a suggéré quelques révisions.
- Conformément à la Résolution de 2009, que le Conseil des Services généraux révise chaque année *Le Manuel du Service chez les AA* et soumette les mises à jour nécessaires au Comité des Actes et Statuts de la Conférence, le comité a analysé les mises à jour du Conseil des Services généraux pour *Le Manuel du Service chez les AA* et il a suggéré quelques révisions.
- Le comité a étudié la liste des mises à jour rédactionnelles du Services des Publications pour *Le Manuel du Service chez les AA*, et il a ajouté d'autres mises à jour.
- Le comité a accepté d'ajouter la phrase : « Le Comité des Actes et Statuts a analysé et accepté ces changements » à la note au bas de la page dans *Le Manuel du Service chez les AA* qui énumère les changements annuels au Manuel (actuellement à la page S123, édition 2009-2010).
- Le comité a considéré une demande de (a) publier et distribuer *Le Manuel du Service chez les AA* tous les deux ans et l'année où il n'est pas publié, de distribuer une feuille des changements, et (b) publier les annuaires des AA (Canada, Est des É.-U. et Ouest des É.-U.) en alternance, l'année où *Le Manuel du Service chez les AA* n'est pas publié, et il n'a pas pris de décision. Le comité a souligné l'importance de publier chaque année *Le Manuel du Service chez les AA* et qu'il soit aussi à jour et précis que possible.
- Le comité a considéré une demande que *Le Manuel du Service chez les AA* « ne soit publié que si nécessaire et que l'on considère le publier tous les trois ou cinq ans et que les changements soient envoyés comme insertions dans les manuels existants », et il n'a pas pris de décision.
- Le comité a considéré une demande de recueillir le partage du Mouvement concernant la nature générale du *Manuel du Services chez les AA* et il n'a pas pris de décision. Le comité a convenu que l'on n'avait pas exprimé un besoin très fort pour ce partage.
- Le comité a accepté d'ajouter le texte « (voir Chapitre Onze) » dans le paragraphe intitulé *Les outils disponibles au BSG* dans le Chapitre Un du *Manuel du Service chez les AA*, afin que la phrase se lise : « Ils servent à montrer le type d'aide offert à tous les groupes par le BSG, et ainsi intéresser plus de membres aux activités du service (Voir Chapitre Onze).

- Le comité a considéré une demande de publier *Autres sujets étudiés par les comités, Recommandations qui n'ont pas donné lieu à des Résolutions de la Conférence et Propositions de l'assemblée qui n'ont pas donné lieu à des Résolutions de la Conférence* à la suite des Résolutions dans le *Rapport final de la Conférence*, et il n'a pas pris de décision. Le comité s'est dit d'avis que l'endroit où ils sont placés actuellement continue de bien fonctionner.

### **Comité de la Conférence sur les Centres de traitement/Besoins spéciaux/Accessibilité**

- Le comité a analysé et accepté le rapport d'étape du comité du conseil pour la Collaboration avec les milieux professionnels/Centres de traitement/Besoins spéciaux-Accessibilité concernant la brochure de rétablissement proposée pour les Besoins spéciaux, et il a demandé que :
  - Dans le premier paragraphe, à la deuxième phrase sous l'Introduction propose « Avez-vous un problème d'alcool? » on utilise d'autres mots plus pertinents aux besoins spéciaux.
  - Dans tous les aspects de la préparation de la brochure, que l'on continue d'utiliser un vocabulaire qui définit une grande variété de besoins spéciaux.
- Le comité a considéré une suggestion de changer le nom du Comité des Centres de traitement » pour Comité des « Traitements » et il n'a pas pris de décision. Le comité a demandé que le Comité du conseil pour la Collaboration avec les milieux professionnels/Centres de Traitement/Besoins spéciaux-Accessibilité envoie au Comité des Centres de traitement/Besoins spéciaux/Accessibilité de la Conférence 2011 de la documentation historique qui comprendrait des détails concernant l'impact d'un tel changement de nom, entre autre les titres des publications des AA pertinentes, le contenu des publications des AA pertinentes et le focus du travail des comités de service des AA.
- Le comité a considéré deux formulaires créés localement pour Favoriser le Rapprochement (l'un pour les clients en traitement et l'autre pour les membres des AA qui veulent servir comme contacts temporaires), et il a demandé que les administrateurs préparent et incluent des formulaires types dans le Manuel des Centres de traitement, en prenant en considération des exemples provenant d'autres comités locaux.
- En analysant la Pochette et le Manuel des Centres de traitement, le comité a suggéré que les changements/ajouts qui suivent soient apportés dès que possible:
  - Le DVD *Les Alcooliques anonymes : un espoir* soit ajouté dans une pochette en vinyle trouée au lieu de le mettre dans l'étui coffret actuel.
  - Les vidéos pour les jeunes soient incluses dans la Pochette, comme outil suggéré pour utilisation pour les jeunes en traitement.
  - Que les suggestions pour utiliser les deux DVD et le A.A. Grapevine soient incluses dans la Pochette.

- Que des changements soient apportés dans le Manuel des Centres de Traitement pour indiquer que le message des AA est transmis aux alcooliques dans divers établissements de traitement, y compris les patients des cliniques externes.
- Après la révision de la Pochette et du Manuel des Besoins spéciaux, le comité a suggéré que :
  - La Pochette soit présentée dans un cahier à trois anneaux plutôt que dans la pochette utilisée présentement afin qu'elle soit uniforme avec les autres Pochettes de service.
  - L'on recueille et insère dans le Manuel des Besoins spéciaux, lorsque possible, le partage d'expérience dans la transmission du message des AA à ceux qui ont des défis moins visibles, comme l'analphabétisme, l'autisme et autres.

### **Comité des administrateurs de la Conférence**

- Le comité a accepté de faire parvenir au Comité des Actes et Statuts de la Conférence 2011 une demande de clarifier le texte et de corriger les incohérences dans le *Manuel du Service chez les AA* concernant la nomination d'un candidat au poste d'administrateur territorial et d'administrateur universel pendant la même année. Ils ont analysé les Résolutions de la Conférence concernant cette question et suggéré le texte suivant, qui reflète les décisions politiques dans ces mesures.

À la page S65 de l'*Édition 2009-2010 du Manuel du Service chez les AA*, dans la Procédure d'élection des administrateurs territoriaux, remplacer :

« 2. On devrait garder à l'esprit deux résolutions de la Conférence. En 1977, la Conférence a recommandé qu'un délégué ne soit pas éligible pour poser sa candidature comme administrateur avant un an après sa dernière Conférence. En 1983, il a été recommandé « qu'aucune région ne soumette le nom d'un candidat au poste d'administrateur territorial et universel É.-U./Canada dans la même année. »

Par :

« 2. Dans des Conférence antérieures, il a été recommandé qu'aucune région ne soumette la candidature de la même personne, comme administrateur territorial et administrateur universel/É.-U. ou Canada pendant la même Conférence. De plus, un délégué à la Conférence des Services généraux n'est pas éligible comme candidat au poste d'administrateur avant un an après sa dernière Conférence ».

À la page S67 de l'*Édition 2009-2010 du Manuel du Service chez les AA*, dans la Procédure d'élection des administrateurs universels, remplacer :

« Dans les régions, on suit la même méthode que celle utilisée pour choisir un candidat au poste d'administrateur territorial. Aucune région ne devrait soumettre le nom d'une même personne comme candidat au poste d'administrateur territorial ou universel pendant la même année. »

Par :

« Dans des Conférence antérieures, il a été recommandé qu'aucune région ne soumette la candidature de la même personne, comme administrateur territorial et administrateur universel/É.-U. ou Canada pendant la même Conférence. De plus, un délégué à la Conférence des Services généraux n'est pas éligible comme candidat au poste d'administrateur avant un an après sa dernière Conférence ».

**NOTE :** Lorsque ces changements seront faits au *Manuel du Service chez les AA*, le comité devrait demander que le Comité du conseil pour les Mises en candidature considère utiliser un vocabulaire semblable pour la Procédure No. 11 « Procédure pour l'élection d'un candidat au poste d'administrateur territorial aux É.-U. et au Canada », et pour la Procédure No. 12 « Procédure pour l'élection d'un candidat au poste d'administrateur universel aux É.-U. ou Canada »

- Le comité a étudié les curriculum vitae et a approuvé comme éligibles tous les candidates au poste d'administrateur territorial du Pacifique et de l'Est du Canada.
- Le comité a étudié sa Composition, Portée et Procédure et il a mis à jour la référence à la « Collaboration avec les milieux professionnels/Centres de traitement » trouvé à la Portée de « Collaboration avec les milieux professionnels/Centres de traitement/Besoins spéciaux-Accessibilité. »
- Présentement, dans deux territoires (Sud-est et Est central) les élections des administrateurs territorial et universel ont lieu la même année. Puisqu'aucune région ne peut soumettre le nom de la même personne comme candidat au poste d'administrateur territorial et universel la même année, le comité croit que les membres des AA des deux territoires n'ont pas les mêmes avantages de participation à notre structure de service que ceux des six autres territoires. Dans six des territoires, la même personne peut être candidate, tant comme administratrice territoriale et universelle, à tous les quatre ans. Dans les deux autres territoires, la même personne n'a l'occasion de se présenter que pour l'un des deux postes d'administrateur tous les quatre ans. En conséquence, le comité demande que le Comité du conseil pour les Mises en candidature étudie les avantages et les désavantages de permettre à la même personne de soumettre sa candidature comme administratrice territoriale et administratrice universelle à la même Conférence.

- Le comité a discuté des postes vacants inattendus d'administrateur territorial qui ne sont pas comblés. Le comité a demandé au Comité du conseil pour les Mises en candidatures d'étudier l'impact sur les Conseils (Conseil des Services généraux, A.A. World Services Board et A.A. Grapevine Board) si un changement devait arriver dans la rotation des administrateurs territoriaux, et de présenter un rapport au Comité des Administrateurs de la conférence 2011.
- Le comité a discuté des postes vacants inattendus d'administrateurs classe A et d'administrateurs des services généraux qui ne sont pas comblés. Le comité a demandé au Comité du conseil pour les Mises en candidatures d'étudier l'impact sur les Conseils (Conseil des Services généraux, A.A. World Services Board et A.A. Grapevine Board) si un changement devait arriver dans la rotation des administrateurs territoriaux, et de présenter un rapport au Comité des Administrateurs de la conférence 2011.

###